

14 novembre 2006

N° 27 – 2006

Pour toute information complémentaire, appeler :

Godefroy de Colombe +33 (0)1 46 98 73 50

Directeur des Affaires Publiques

Jim Root +33 (0)1 46 98 72 32

Directeur des Relations Investisseurs

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

SCOR lance une augmentation de capital de EUR 377 millions par émission de 215,3 millions d'actions

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de SCOR objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et SCOR n'a pas l'intention de procéder à un placement privé ou à une offre publique des valeurs mobilières objet du présent communiqué aux Etats-Unis.

Ce document ne constitue pas une offre publique de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, ce document ne peut être distribué qu'aux personnes ayant une expérience professionnelle dans le domaine des investissements régis par les dispositions de l'article 19(5) de la loi "Financial Services and Markets 2000 (Financial Promotion) Order 2005", telle que modifiée, ou à qui ce document peut être légalement transmis (ces personnes sont ci-après dénommées les "personnes concernées"). Au Royaume-Uni, aucune autre personne qu'une personne concernée ne peut agir sur la base de ce document ; tout investissement ou activité d'investissement à laquelle ce document fait référence ne pourra être réalisé que par les seules personnes concernées.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

SCOR

1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
France

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00
Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09
www.scor.com

RCS Nanterre B 562 033 357
Siret 562 033 357 00020
Société Anonyme au Capital
de 763 096 713 Euros

Communiqué de Presse

(p.2/7)

14 novembre 2006

N° 27 – 2006

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

SCOR lance une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de EUR 376.743.524,50 essentiellement destinée à financer une partie de l'acquisition de la société Revios Rückversicherung AG.

Parité : 2 actions nouvelles pour 9 actions existantes.

Prix unitaire de souscription : EUR 1,75 par action nouvelle.

Cette augmentation de capital a essentiellement pour but de financer en fonds propres une partie de l'acquisition envisagée par SCOR VIE, filiale à 100% de SCOR, de 100% des actions de la société Revios Rückversicherung AG ("Revios"), société de droit allemand, auprès de la société GLOBALE Rückversicherungs-Aktiengesellschaft. La réalisation de cette acquisition reste encore soumise à la réalisation de certaines conditions suspensives usuelles pour ce type d'opération ainsi qu'à l'autorisation d'une des autorités compétentes en matière de contrôle des sociétés d'assurance ou de réassurance.

L'acquisition envisagée de Revios porte sur un montant total d'environ EUR 675 millions, comprenant (i) le rachat de 100% des actions de Revios pour un montant de EUR 605 millions, (ii) le refinancement de la dette subordonnée contractée par Revios auprès de GLOBALE, d'un montant de EUR 50 millions, et (iii) le paiement d'intérêts intercalaires sur le prix d'acquisition et la dette subordonnée de Revios pour un montant d'environ EUR 20 millions.

L'acquisition envisagée est financée, d'une part, par l'émission par SCOR, le 28 juillet 2006, de titres de dette super subordonnée perpétuels à hauteur d'un montant de EUR 350 millions et, d'autre part, par la présente augmentation de capital.

Par ailleurs, SCOR a annoncé la signature d'un protocole d'accord pour l'acquisition des titres ReMark Group B.V. détenus par la société Miklo Beheer B.V., pour EUR 22,5 millions sous réserve des conditions habituelles, pour augmenter ainsi sa participation au capital de ReMark, qui s'élève à 10,2% du capital de ReMark depuis 1994. A l'issue de cette opération, SCOR Vie détiendra 39,7% du capital de ReMark et 40,2% des droits de vote. En montant au capital de ReMark, SCOR renforce son partenariat avec un acteur important de la distribution de produits de réassurance Vie. Cette participation permet en outre à ReMark de se développer et d'accompagner le développement du groupe SCOR en réassurance Vie.

Denis Kessler, Président-Directeur Général de SCOR, a déclaré :

« Cette augmentation de capital, qui associe pleinement les actionnaires existants de SCOR, permet de finaliser le financement de l'acquisition de Revios qui renforcera le développement du Groupe en réassurance vie partout dans le monde. SCOR prépare activement l'intégration de Revios qui s'effectuera dès la clôture de la transaction prévue en principe d'ici la fin du mois de novembre. »

SCOR
1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
France

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00
Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09
www.scor.com

RCS Nanterre B 562 033 357
Siret 562 033 357 00020
Société Anonyme au Capital
de 763 096 713 Euros

14 novembre 2006

N° 27 – 2006

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

Principales caractéristiques de l'opération

Nombres d'actions nouvelles à émettre

215.282.014 actions de EUR 0,78769723 de valeur nominale chacune, soit une augmentation de capital d'un montant nominal total de EUR 169.577.046,10.

Prix de souscription

EUR 1,75 par action, à libérer intégralement en numéraire à la souscription, dont EUR 0,78769723 de valeur nominale et EUR 0,96230277 de prime d'émission.

Droits préférentiels de souscription

La souscription des actions nouvelles est réservée, par préférence, aux propriétaires des actions anciennes détenues à l'issue de la séance de bourse du 15 novembre 2006 et aux cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription, qui pourront souscrire à titre irréductible 2 actions nouvelles, de EUR 0,78769723 de valeur nominale chacune, pour 9 actions anciennes possédées (9 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 2 actions au prix de EUR 1,75 par action) sans qu'il soit tenu compte des fractions.

Les actionnaires et les cessionnaires des droits préférentiels de souscription auront également le droit de souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireront en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible, et ce dans la limite du nombre d'actions à émettre non souscrites à titre irréductible, et proportionnellement au nombre d'actions anciennes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leur souscription à titre irréductible.

Sur la base du cours moyen pondéré de l'action SCOR le 13 novembre 2006 à 13 heures, soit EUR 2,155, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à EUR 0,07.

Les taux de service sur les souscriptions à titre réductible seront publiés dans un journal d'annonces légales le 12 décembre 2006.

Date de jouissance

Les actions nouvelles porteront jouissance à compter de leur émission. Elles donneront droit aux dividendes versés au titre de l'exercice 2006 et des exercices suivants.

Admission aux négociations des actions nouvelles

Les actions nouvelles seront admises sur le marché Eurolist d'Euronext Paris et seront immédiatement assimilables aux actions existantes déjà négociées sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

SCOR

1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
France

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00
Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09
www.scor.com

RCS Nanterre B 562 033 357
Siret 562 033 357 00020
Société Anonyme au Capital
de 763 096 713 Euros

14 novembre 2006

N° 27 – 2006

*Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon**Période de souscription*

La période de souscription des actions nouvelles commencera le 16 novembre 2006 et se terminera le 29 novembre 2006 inclus. Durant cette période, les droits préférentiels de souscription seront négociés sur le marché Eurolist d'Euronext Paris du 16 novembre 2006 au 29 novembre 2006 inclus sous le Code ISIN FR0010399055.

Règlement-livraison

Le règlement-livraison et la cotation des actions nouvelles devraient intervenir le 12 décembre 2006.

Catégories d'investisseurs

L'offre sera ouverte au public en France.

Engagements de souscription des actionnaires

Certains actionnaires de la Société se sont engagés à souscrire des actions dans le cadre de la présente augmentation de capital.

GROUPAMA S.A. qui détient, avec ses filiales, à la connaissance de la Société, 153.939.230 actions de SCOR représentant, au 13 novembre 2006, 15,89% du capital et 16,21% des droits de vote de SCOR, s'est engagé irrévocablement à souscrire à titre irréductible 34.208.717 actions nouvelles, par exercice de l'intégralité des droits préférentiels de souscription qui seront détachés des 153.939.230 actions anciennes représentatives de sa participation.

Certains autres actionnaires, représentant 8,47% du capital de la Société, se sont engagés à souscrire à titre irréductible des actions nouvelles pour un montant de représentant 8,47% de l'émission.

Garantie

L'augmentation de capital fait l'objet d'une garantie de bonne fin à hauteur de 162.844.285 actions. Le contrat de garantie a été signé le 13 novembre 2006.

Syndicat bancaire

BNP Paribas et ABN AMRO Rothschild, Teneurs de Livre Associés.

Stabilisation – Interventions sur le marché

Aux termes du contrat de garantie, BNP Paribas, agissant en qualité de gestionnaire de la stabilisation, pourra, pour le compte des Etablissements Garants, réaliser sur tout marché, toutes interventions d'achat et/ou de vente d'actions et/ou de droits préférentiels de souscription à compter de l'obtention du visa de l'AMF jusqu'au 29 novembre 2006 inclus. Les interventions visent à régulariser le cours des actions et/ou des droits préférentiels de

SCOR

1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
France

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00
Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09
www.scor.com

RCS Nanterre B 562 033 357
Siret 562 033 357 00020
Société Anonyme au Capital
de 763 096 713 Euros

14 novembre 2006

N° 27 – 2006

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

souscription, seront susceptibles d'affecter le cours des actions et/ou des droits préférentiels de souscription et pourront avoir lieu à partir de l'obtention du visa de l'AMF.

Engagements de conservation

Sous réserve de certaines exceptions limitativement énumérées et pendant une période de 90 jours à compter de la date de signature du contrat de garantie, la Société s'est engagée à l'égard de chaque Etablissement Garant, sauf accord préalable écrit des Etablissements Garants qui ne pourra pas être refusé sans motif raisonnable, à (i) ne pas conclure, et se porte fort qu'aucune de ses principales filiales, ne conclura un contrat quelconque relatif à des produits dérivés portant sur ses actions, ADSs, certificats d'investissement ou obligations et instruments financiers donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution de titres représentant une quotité du capital de la Société et (ii) ne pas procéder, et se porte fort qu'aucune de ses principales filiales ne procédera, à l'émission, l'offre ou la cession, directe ou indirecte, de titres de capital.

Dépenses liées à l'offre

Le produit brut de l'émission est de EUR 376.743.524,50.
A titre indicatif, le produit net estimé serait environ de EUR 371 millions.

Raisons de l'offre

L'augmentation de capital a essentiellement pour but de financer en fonds propres une partie de l'acquisition envisagée par SCOR VIE, filiale à 100% de SCOR, de 100% des actions de la société Revios auprès de la société GLOBALE.

Le cas échéant, toute somme excédentaire levée dans le cadre de l'augmentation de capital objet du présent prospectus viendra augmenter les disponibilités de trésorerie, renforcer la base de capital et financer le développement de la Société.

Service Financier

BNP Paribas Securities Services.

Information du public

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa numéro 06-406 en date du 13 novembre 2006 est disponible sans frais auprès du siège social de SCOR et auprès de BNP Paribas Securities Services. Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de SCOR (www.scor.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org). Ce prospectus est composé (i) du document de référence de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 mars 2006 sous le numéro D.06-0159 et son actualisation déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 octobre 2006 sous le numéro D.06-0159-A01, (ii) des comptes consolidés de SCOR pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 et le rapport des commissaires aux comptes sur lesdits comptes tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 avril 2005 sous le numéro D.05-0481, (iii)

14 novembre 2006

N° 27 – 2006

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

des comptes consolidés de SCOR pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 et le rapport des commissaires aux comptes sur lesdits comptes tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 avril 2004 sous le numéro D.04-0460 et de son actualisation déposée le 6 mai 2004 sous le numéro D.04-0460-A01, et (iv) d'une note d'opération (incluant le résumé).

SCOR attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le prospectus visé par l'AMF. La notice légale sera insérée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 15 novembre 2006.

Avertissement

Aucune communication, ni aucune information relative à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actions nouvelles SCOR ne peut être diffusée au public dans un pays autre que la France. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) en vue de réaliser une offre des droits préférentiels de souscription ou des actions nouvelles en dehors de la France dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises.

L'émission, l'exercice ou la vente des droits préférentiels de souscription et la souscription ou l'achat des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription font l'objet, dans certains pays, de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. SCOR n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Ce document ne constitue pas un prospectus concernant une offre de vente de valeurs mobilières de SCOR. Les investisseurs ne doivent ni accepter une offre, ni un achat des valeurs mobilières auxquelles il est fait référence dans ce document, sauf sur la base d'informations contenues dans le prospectus publié par SCOR. Ce document ne constitue aucune offre de vendre et aucune sollicitation d'une offre d'acquiescer ou de souscrire des valeurs mobilières mentionnées dans ce document et aucune personne ne peut agir ou s'en remettre à ce document pour tout contrat ou toute décision d'investissement.

Un prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers le visa numéro 06-406 en date du 13 novembre 2006 est disponible sans frais auprès du siège social de SCOR et auprès de BNP Paribas Securities Services. Le prospectus peut également être consulté sur les sites Internet de SCOR (www.scor.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org). Ce prospectus est composé (i) du document de référence de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 mars 2006 sous le numéro D.06-0159 et son actualisation déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 octobre 2006 sous le numéro D.06-0159-A01, (ii) des comptes consolidés de SCOR pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 et le rapport des commissaires aux comptes sur lesdits comptes tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 avril 2005 sous le numéro D.05-0481, (iii) des comptes consolidés de SCOR pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 et le rapport des commissaires aux comptes sur lesdits comptes tels que présentés dans le document

SCOR

1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
France

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00
Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09
www.scor.com

RCS Nanterre B 562 033 357
Siret 562 033 357 00020
Société Anonyme au Capital
de 763 096 713 Euros

Communiqué de Presse

(p.7/7)

14 novembre 2006

N° 27 – 2006

Ne pas distribuer directement ou indirectement aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon

de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 9 avril 2004 sous le numéro D.04-0460 et de son actualisation déposée le 6 mai 2004 sous le numéro D.04-0460-A01, et (iv) d'une note d'opération (incluant le résumé).

SCOR attire l'attention du public sur les sections relatives aux facteurs de risque figurant dans le prospectus visé par l'AMF. La notice légale sera insérée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 15 novembre 2006.

Calendrier de communication 2007

Chiffre d'affaires annuel 2006
Renouvellements 2007 (hors Asie)

14 février 2007
28 février 2007

SCOR

1, av. du Général de Gaulle
92074 Paris La Défense Cdx
France

Tél + 33 (0) 1 46 98 70 00
Fax + 33 (0) 1 47 67 04 09
www.scor.com

RCS Nanterre B 562 033 357
Siret 562 033 357 00020
Société Anonyme au Capital
de 763 096 713 Euros